

REVUE DE PRESSE



16/09/2026



FONCTION PUBLIQUE

Projet de loi de finances 2027

Sébastien Lecornu demande aux ministères de maintenir leurs dépenses en 2027 au niveau de 2026

 Publié hier à 17h39, modifié hier à 19h07

► Diffusé sur [Fonction publique](#)

 4 minutes de lecture  Dépêche n°756732



Par [Clarisse Jay](#)

Dans un courrier adressé le 14 septembre 2026 aux membres du gouvernement, révélé par *Les Échos* et auquel AEF info a eu accès, le Premier ministre leur annonce sa décision de rouvrir les lettres plafonds qui leur ont été transmises en juillet en préparation du budget 2027. En raison de la situation économique dégradée du pays, Sébastien Lecornu leur demande de "dégager un effort supplémentaire sur les dépenses de l'État" afin que celles-ci ne dépassent pas en 2027 le niveau de 2026.



"Nous n'avons plus la possibilité de tout financer, mais nous avons encore la liberté de choisir", estime le Premier ministre Sébastien Lecornu dans son courrier aux ministres. | *Crédit image : Shutterstock - Victor Velter*

Nouveau coup de frein sur les dépenses de l'État, à quinze jours de la présentation du projet de loi de finances (PLF) pour 2027. Dans un courrier adressé lundi 14 septembre à ses ministres, intitulé "préparation des textes financiers-réouverture des lettres-plafonds et préparation du débat parlementaire", révélé par *Les Échos* et auquel AEF info a eu accès, Sébastien Lecornu leur annonce avoir "décidé de rouvrir les lettres-plafonds afin de dégager un effort supplémentaire sur les dépenses de l'État". Le ministre de l'Économie et des Finances, Roland Lescure, avait préparé le terrain dimanche 13 septembre en ne niant pas de possibles économies à hauteur de 30 milliards d'euros pour 2027.

Environnement économique et international profondément dégradé, crise "qui s'installe dans le détroit d'Ormuz" engendrant un "nouveau choc sur les prix de l'énergie", "épisodes exceptionnels de canicule et de sécheresse de cet été" qui ont nécessité des mesures d'urgence pour la filière agricole de plus d'un milliard d'euros, sont autant de facteurs qui affectent durablement notre économie, et "se traduisent déjà dans nos comptes", alerte Sébastien Lecornu en préambule, rappelant la révision à la baisse de la prévision de croissance pour cette année, ramenée à 0,5 % et le rebond de l'inflation, à

2,1 %. Conséquence : "Le déficit public sera supérieur à 5 % du produit intérieur brut" et le "rebond attendu en 2027" reste hypothétique.

"C'est bien l'État qui s'impose l'exemplarité la plus stricte"

Le décor ainsi planté ne laisse que peu de possibilités au gouvernement.

"Nous devons regarder cette situation avec lucidité, sans la dramatiser mais sans la minimiser. Elle ne peut rester sans conséquence sur la préparation du budget pour 2027", énonce ainsi le Premier ministre, évoquant les efforts déjà fournis cette année notamment pour financer les mesures en faveur des agriculteurs, qui se sont traduites par 1,3 milliard d'euros de mesures supplémentaires de redressement. C'est donc "le même principe de responsabilité qui doit désormais guider la fin de la construction des textes financiers pour 2027", souligne Sébastien Lecornu, en suivant deux principes : la stabilité fiscale et la réduction de la dépense publique, celle-ci demeurant "l'ancre principale" de la stratégie budgétaire du gouvernement.

"La dépense ne peut pas être la résultante que l'on constate après avoir additionné toutes les demandes. Elle doit redevenir le résultat de choix assumés, d'une hiérarchie claire entre l'essentiel et l'accessoire, entre ce qui prépare l'avenir et ce qui peut être réformé, différé ou abandonné", développe Sébastien Lecornu. Par conséquent, bien que les ministères aient déjà, sur sa requête, "priorisé et corrigé les demandes de [leurs] administrations pour bâtir un budget responsable pour les dépenses de l'État" - ces premiers arbitrages ayant été transmis au Parlement mi-juillet, sur la base d'une progression de leurs dépenses "significativement moins vite que l'inflation" -, il leur est demandé d'aller plus loin encore.

La réouverture des lettres-plafonds "doit nous permettre [...] de viser que les dépenses de l'État, hors défense, seront strictement au même niveau dans le budget 2027 que dans le budget 2026", annonce Sébastien Lecornu. "Ces économies complémentaires confirment que c'est bien l'État qui s'impose l'exemplarité la plus stricte pour l'évolution de ses dépenses : zéro valeur !", ajoute-t-il. Une position soutenue par le ministre de l'Action et des Comptes publics, selon lequel, "réduire le déficit, cela commence par réduire les dépenses de l'État. Comme le dit le Premier ministre dans la lettre qu'il vient

d'adresser à tous les ministres, l'exemplarité la plus stricte sera exigée de l'État. En 2027, hors défense et hors UE, les dépenses de l'État diminueront en valeur, donc en euros".

Permettre aux parlementaires "de faire réellement des choix "

Pour le chef du gouvernement, cet effort supplémentaire vise aussi poursuivre "un objectif politique et démocratique essentiel : préserver des marges de manoeuvre pour le débat parlementaire qui va s'ouvrir". "Nous ne pouvons pas prétendre rechercher un compromis parlementaire si le projet que nous présentons ne laisse aucune possibilité de mouvement. Ces marges ne seront ni une réserve de facilité ni le prétexte à défaire, au fil de la discussion, l'effort accompli par le gouvernement. Elles devront permettre aux députés et aux sénateurs de faire réellement des choix, de proposer d'autres priorités, d'en débattre et de les hiérarchiser, sans dégrader le solde d'ensemble", explique Sébastien Lecornu.

Dans cette perspective, le Premier ministre invite ses ministres "à engager le dialogue avec les différentes formations politiques, qu'elles soutiennent le gouvernement ou qu'elles s'y opposent" et à "préparer cette étape avec le même sérieux que les arbitrages budgétaires" en expliquant "les choix qui ont été faits", en écoutant les contre-propositions, en mesurant "précisément les conséquences [pour] rechercher, partout où cela est possible, les voies d'un accord". "Chaque ministre aura la responsabilité de défendre non seulement les crédits de son ministère, mais la cohérence et la crédibilité de l'ensemble du budgété", conclut-il, rappelant avoir "pris l'engagement de ne préempter ni le débat parlementaire, ni son issue".

Par [Clarisse Jay](#)

Diffusé par les fils d'info

Fonction publique

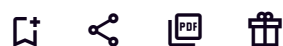
Rubriques associées

Le régime des personnels de la future foncière de l'État bientôt précisé

 Publié hier à 18h50

► Diffusé sur [Fonction publique](#)

 4 minutes de lecture  Dépêche n°756705



Par [Clarisse Jay](#)

Après que la promulgation mi-août de la loi visant à moderniser la gestion du patrimoine immobilier de l'État, qui crée une foncière de l'État, un projet de décret définissant le statut du futur établissement public de l'État qui doit remplacer au 1er janvier 2027 l'Agence de gestion de l'immobilier de l'État est en cours d'élaboration. Ce texte doit notamment définir le fonctionnement de la foncière de l'État, dont le régime du personnel concerné par les missions transférées, qui fait l'objet d'un article dédié. Celui-ci sera examiné en CSFPE le 23 septembre 2023.



Les transferts progressifs de biens immobiliers à l'Epife engendreront des transferts de missions, également progressifs. | *Crédit image : Shutterstock - BalkansCat*

Les contours de la future foncière de l'État se précisent. Un mois après la [promulgation](#) de la [loi n° 2026-795 du 18 août 2026](#) visant à moderniser la gestion du patrimoine immobilier de l'État, un projet de décret relatif à l'établissement public immobilier et foncier de l'État, dont elle porte la création, en fixe le statut et les modalités de fonctionnement. Cet "[Epife](#)", qui doit voir le jour au 1er janvier 2028 par la transformation de l'Agence de gestion de l'immobilier de l'État (Agile), deviendra progressivement propriétaire du parc immobilier de l'État.

"L'objectif est de mieux connaître le parc, mieux l'entretenir et de saisir les opportunités de transformer et valoriser les bâtiments, tout en accompagnant l'amélioration des conditions de travail des agents, la rénovation énergétique du parc et l'évolution des services publics", explique le rapport de présentation du projet de décret dont l'article relatif au régime du personnel sera soumis aux organisations syndicales lors de la prochaine séance plénière du conseil supérieur de la fonction publique de l'État, le 23 septembre prochain.

"Régime transitoire de mise à disposition de plein droit"

Cette réforme prévoyant des transferts progressifs de biens (lire encadré ci-dessous), ceux-ci entraîneront des transferts de missions, missions qui "peuvent être assurées actuellement par des agents dont elles ne constituent qu'une part de l'activité". "Afin de ne pas déstabiliser le fonctionnement des administrations, qui gèrent actuellement les biens transférés mais aussi des biens dont elles resteront affectataires, tout en assurant la continuité de la gestion immobilière lors du transfert à l'Epife, la loi a ménagé un régime spécifique transitoire de mise à disposition de plein droit, portant sur la quotité du temps de travail de l'agent correspondant aux missions transférées à l'Epife du fait du transfert des biens. Ce régime est applicable aux fonctionnaires, aux agents contractuels et aux ouvriers de l'État, pour une durée maximale de trois ans", explique le rapport de présentation.

Ce sont ces dispositions réglementaires relatives au régime de mise à disposition de plein droit créé par la loi qui sont précisées dans le projet de décret. Sachant qu'à "plus long terme, rappelle le rapport de présentation, "la loi a habilité le gouvernement à légiférer par ordonnance dans un délai de deux ans pour préciser quelles seront, au terme de la mise à disposition de plein droit, les modalités d'emploi de fonctionnaires au sein de l'Epife" et les modalités de réintégration dans leur administration d'origine des agents contractuels et des ouvriers de l'État, s'ils n'étaient pas recrutés par l'Epife".

Les dispositions réglementaire prévues

Les dispositions proposées "s'inspirent du cadre existant pour la mise à disposition ([décret n° 85-986](#) du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions)", précise le rapport de présentation mais elles intègrent également des "dispositions particulières afin de traiter les spécificités de cette réforme de l'immobilier de l'État" :

- "la mise à disposition prononcée par arrêté du ministre ou de l'autorité investie du pouvoir de nomination" ;
- "la possibilité de faire évoluer la quotité de travail pour laquelle l'agent est mis à disposition en fonction de l'évolution des missions transférées" ;

- "une convention entre l'administration d'origine et l'Epife pour définir notamment le cadre d'activité [quotité de temps de travail, nature des activités de service public, conditions d'emploi, évaluation...] de l'agent mis à disposition sur la quotité de travail correspondante et les modalités de remboursement de la rémunération versée par l'administration d'origine". Cette convention est conclue pour une durée maximale de trois ans ;
- la prise par l'autorité de gestion d'origine de l'agent, pendant toute la période de mise à disposition de plein droit, et après avis de l'Epife, l'ensemble des décisions individuelles relatives à sa situation (congrés de formation, de maternité, de citoyenneté, pour raison de santé, congrés annuels, temps partiel, autorisations d'absence) ⁽¹⁾. Toutefois, "pour les agents mis à disposition pour l'intégralité de leur temps de travail, la convention pourra déterminer les actes de gestion de l'agent qui pourront être pris par l'Epife" ;
- la définition par l'Epife des conditions de travail sur la quotité mise à disposition, ainsi que l'indemnisation des frais et sujétions liées aux fonctions pour lesquelles l'agent est mis à disposition, selon les règles de l'Epife ;
- la fin de la mise à disposition de plein droit lorsque l'agent est affecté ou nommé sur un emploi ne relevant plus du périmètre des activités transférées à l'établissement public ⁽²⁾ ;
- la gestion des procédures disciplinaires à l'encontre de l'agent mis à disposition, exercée par l'autorité investie du pouvoir de nomination au sein de l'administration ou établissement public d'origine. En cas de faute disciplinaire, il peut être mis fin à la mise à disposition de plein droit sans préavis, par accord entre l'autorité de gestion d'origine et l'établissement public (par arrêté). Dans ce cas, l'agent est réintégré dans son administration ou établissement public d'origine.

Le calendrier de mise en oeuvre de la réforme

"La mise en oeuvre de ce chantier opérationnel et interministériel s'articule en plusieurs étapes", décrit le rapport de présentation du projet de décret. Après la création effective de l'Epife, au

1er janvier 2027, "une phase pilote sera lancée dès le 1er avril 2027 par le transfert de cinq cités administratives, situées en région Normandie et dans le département du Nord". Ce déploiement "s'effectuera ensuite de manière progressive, selon un calendrier à préciser, par vagues successives. Parallèlement, des biens libérés sans utilité pour le service public mais présentant un potentiel de



(1) Par dérogation encadrée par le projet de texte, "les décisions sont prises après accord de l'établissement public pour les agents mis à disposition dont la quotité de temps de travail pour un agent à temps plein et à temps complet est supérieure ou égale à 50 % [excepté lorsque l'administration ou l'établissement public d'origine est tenu de répondre favorablement à la demande de l'agent]".

(2) "Dans ce cas, l'agent est remis à la disposition de son administration ou établissement public d'origine dans les conditions propres au régime juridique qui lui est applicable."

Par [Clarisse Jay](#)

Diffusé par les fils d'info

Fonction publique

Rubriques associées

Etat – Opérateurs

Pouvoirs publics

Ressources humaines

↗ La rédaction vous conseille



Le Parlement adopte définitivement la proposition de loi visant à moderniser la gestion du patrimoine immobilier public

L'Assemblée nationale a examiné puis adopté les conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à moderniser la gestion du patrimoine immobilier de l'État, le 21 juillet...

Loi intégrale sur les violences sexistes et



Dans une tribune au « Monde », mardi 15 septembre, le premier ministre évoque pour la première fois une « trajectoire pluriannuelle » de moyens consacrés à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, mais reste muet sur les montants supplémentaires qui pourraient être engagés.

Par Grégoire Biseau et Solène Cordier

Publié hier à 18h41, modifié hier à 19h16 • Lecture 2 min.

Article réservé aux abonnés



Le premier ministre, Sébastien Lecornu, à l'Élysée, à Paris, le 31 août 2026. NICOLAS MESSYASZ/SIPA

Quel budget le gouvernement est-il prêt à consacrer à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ? La question sera au cœur des débats parlementaires autour de la loi intégrale, actuellement examinée en commission spéciale avant son arrivée en séance à l'Assemblée nationale, le 1^{er} octobre.

Le texte, transpartisan et coconstruit avec les associations de terrain, a été relancé en juin par l'affaire Lyhanna : l'enlèvement, suivi du viol et du meurtre d'une enfant de 11 ans par un auteur présumé qui avait déjà été l'objet de nombreuses plaintes et signalements. La loi intégrale entend s'attaquer aux « angles morts » de ces violences massives perpétrées contre les femmes et les enfants. Il prévoit un

large spectre de mesures, allant de la prévention à un renforcement de l'arsenal judiciaire, en mettant l'accent sur l'accompagnement des victimes.

Soutenu par 241 députés allant du Parti communiste français jusqu'au parti Les Républicains, à l'exclusion de l'extrême droite et de La France insoumise, le texte prévoit, dans son avant-dernier article, d'allouer une somme de 3 milliards d'euros par an à ce combat. Il s'agit, pour nombre d'associations, d'un montant minimal. « *Selon nos estimations, ces 3 milliards permettraient seulement de répondre aux besoins des femmes victimes qui portent plainte aujourd'hui, sans prise en compte des mineurs et de celles qui ne franchissent pas la porte d'un commissariat* », explique Anne-Cécile Maillfert, présidente de la Fondation des femmes.

Des engagements déjà pris

Dans une tribune parue mardi 15 septembre dans *Le Monde*, le premier ministre, Sébastien Lecornu, évoque pour la première fois la « *question des moyens* » de la proposition de loi, qu'il s'était engagé, en juin, à faire examiner, dans la foulée de l'émotion et de la mobilisation suscitées par l'affaire Lyhanna. Il reconnaît qu'elle est « *une des conditions de la crédibilité* », annonçant que le gouvernement proposera « *pour la première fois une trajectoire pluriannuelle* ». Une victoire pour les associations féministes, qui réclament depuis septembre et la reprise des mobilisations « *une loi intégrale, un vote intégral et un budget intégral* ». Mais, prudentes, elles demandent désormais à voir le détail des engagements.

Lire aussi la tribune | [Sébastien Lecornu, premier ministre : « La mort de Lyhanna nous oblige. Nous proposerons une trajectoire pluriannuelle avec un socle de départ de 1,5 milliard d'euros contre les violences sexistes et sexuelles en 2027 »](#)

Car, dans sa tribune, le premier ministre reste flou sur les moyens supplémentaires alloués à la future loi. Certes, il indique que « *le gouvernement proposera à la discussion parlementaire un socle de départ de près de 1,5 milliard d'euros contre les violences sexistes et sexuelles réparti sur les budgets de l'Etat et de la Sécurité sociale. En plus, 2,6 milliards d'euros sont prévus pour la protection de l'enfance* ».

Cependant, précisent les services de Matignon, ces montants n'annoncent pas un effort budgétaire supplémentaire mais correspondent, en réalité, aux sommes aujourd'hui consacrées à la prise en charge de ces violences dans plusieurs postes budgétaires (justice, police, santé...). Ce chiffrage, qui n'avait jamais été effectué, vise avant tout, selon Matignon, « *à souligner ce que l'Etat investit déjà dans cette politique publique* ».

De même, Sébastien Lecornu évoque dans sa tribune, si le budget est voté, le recrutement de 300 magistrats et de 700 nouveaux enquêteurs dans la police judiciaire. Soit les engagements déjà pris par la chancellerie et Beauvau, indépendamment de la loi intégrale.

Un message au PS

Questionnés sur les 3 milliards d'euros inscrits dans la proposition de loi intégrale, les services du premier ministre répondent qu'il est « *trop tôt pour s'engager sur un chiffrage* ». « *Tout cela dépendra du détail des mesures qui seront finalement votées* » après le passage du texte à l'Assemblée nationale, précise Matignon.

La tribune de Sébastien Lecornu s'adresse entre les lignes au Parti socialiste, qui porte la loi intégrale, et dont le gouvernement a absolument besoin pour trouver un compromis afin de faire adopter son budget pour 2027, un exercice qui s'annonce périlleux. Mercredi, la commission spéciale entame ses auditions, en commençant notamment par les ministres concernés (Gérald Darmanin, le ministre de la justice, et Aurore Bergé, la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes). Nul doute que les députés auront à cœur de demander des éclaircissements sur la question des moyens.

Grégoire Biseau et Solène Cordier

DÉCRYPTAGE

Dettes : pourquoi « l'effet boule de neige » est sur le point de s'enclencher en France

Les taux d'intérêt en hausse et la faible croissance de l'économie aboutissent à un cercle vicieux sur la dette dans lequel la France pourrait plonger dès 2027. Il faudra des efforts considérables pour éviter un emballement.



Les taux d'intérêt de la dette française sont au plus haut depuis 2008. (Photo Romuald Meigneux/Sipa)

Par **Sébastien Dumoulin, Stéphane Loignon**

Publié le 16 sept. 2026 à 06:00 | Mis à jour le 16 sept. 2026 à 07:34

 Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

La France n'échappera pas à « l'effet boule de neige », ce cercle vicieux financier qui va rehausser d'année en année l'effort nécessaire pour stabiliser la dette publique, au risque de la rendre incontrôlable. Ce phénomène délétère s'enclenche quand le coût moyen de la dette - son « taux apparent » - dépasse la croissance de l'économie, inflation incluse.

Or, avec **des taux au plus haut** depuis la crise financière de 2008 et **une croissance molle**, la France va se trouver dans cette situation plus rapidement que prévu, potentiellement dès 2027, ce qui va obliger les prochains gouvernements à dégager des excédents budgétaires pour stopper l'avalanche.

« La moindre remontée vous étrangle »

« On n'y est pas tout à fait, mais presque », prévient le spécialiste des finances publiques et fondateur de Fipeco, François Ecalte. Le taux de **l'OAT à 10 ans** a atteint 4,52 % ce mardi 15 septembre selon l'Agence France Trésor.

Mais comme la France bénéficie encore d'obligations anciennes émises à taux très faibles voire nuls, le taux d'intérêt moyen sur le stock de dette n'était que légèrement supérieur à 2 % l'an dernier. « Cette année, il va atteindre 2,2 %, puis il devrait continuer à monter à 2,5 % en 2027 et jusqu'à 3,2 % en 2030 », calcule l'économiste en charge de la France chez Rexecode, Anthony Morlet-Lavidalie.

LIRE AUSSI :

- **ANALYSE - Les taux flambent, l'économie se glace**

Un tel niveau n'a rien d'inédit. « En 1992, on dépassait les 8 % de taux d'intérêt apparent sur la dette publique, rappelle l'économiste. La différence, c'est qu'on a aujourd'hui un stock de dette très élevé. » Celle-ci doit atteindre 118,2 % du PIB cette année, selon la loi de finances 2026. « A ce niveau d'endettement, la sensibilité au taux d'intérêt devient énorme, la moindre remontée vous étrangle », pointe-t-il.

Le premier budget de l'Etat

La charge d'intérêt doit déjà avoisiner les 78 milliards d'euros en 2026, soit 2,6 % du PIB, selon le rapport des quatre économistes missionnés par Bercy (Xavier Jaravel, Xavier Ragot, Jean-Luc Tavernier et Natacha Valla). Elle constitue désormais le premier budget de l'Etat, devant l'Education nationale (hors pensions).

La barre des 100 milliards d'euros serait dépassée dès 2028. Selon les calculs de Rexecode, les intérêts de la dette représenteraient autour de 4 % du PIB en 2030, un niveau inédit depuis la Seconde Guerre mondiale.

LIRE AUSSI :

- **EDITO - Dette : après l'été meurtrier, l'automne de tous les dangers**

Ce qui complique également la donne aujourd'hui, c'est la faiblesse de la croissance, que Bercy vient de réviser à 0,5 % cette année hors inflation, puis 1 % en 2027 (voire 0,7 % selon Rexecode). A ce niveau, et compte tenu de l'inflation, l'effet boule de neige risque de se déclencher dès l'an prochain : la croissance inflation incluse (2,4 % en valeur selon Rexecode) deviendrait inférieure au taux d'intérêt moyen de la dette de 2,5 %.

Difficile de tabler sur l'aide d'un rebond de l'activité dans les années qui viennent, si la France doit comprimer fortement ses dépenses publiques ou augmenter massivement les impôts pour résorber son déficit.

VIDEO - Pourquoi la dette devient un vrai problème

Ce contenu est hébergé sur Dailymotion

Pour des raisons de confidentialité, il reste masqué tant que vous n'avez pas accepté les cookies de ce partenaire. Acceptez-les pour y accéder.

J'accepte les cookies Dailymotion

Occasion manquée

« Un effet boule de neige, ce n'est pas forcément la catastrophe, tempère François Ecalle, cela signifie simplement qu'il faut dégager un excédent primaire pour stabiliser la dette. » Actuellement, cela représenterait un effort de l'ordre de 90 milliards d'euros, estime-t-il, mais « plus on attend, plus c'est compliqué », avertit cet ancien de la Cour des comptes. Le rapport des quatre économistes chiffrait à **125 milliards d'ici à 2032 l'effort nécessaire** pour stabiliser la dette.

LIRE AUSSI :

- **EXCLUSIF - Budget 2027 : Lecornu veut stabiliser les dépenses de l'Etat à leur niveau de 2026**

Certains pays sont passés par là, comme l'Italie, qui a régulièrement dégagé des excédents primaires depuis le milieu des années 1990, à quelques exceptions près dans la foulée de la crise financière de 2008 et de celle du Covid. Malgré ces efforts importants, qui ont pesé sur la croissance de son économie, sa dette reste élevée, à 137,1 % du PIB en 2025, selon Eurostat.

Ce qui est dommage, regrette Anthony Morlet-Lavidalie, c'est que la France n'a pas profité des années qui ont suivi le Covid pour réduire son taux d'endettement. « La période s'y prêtait particulièrement, avec des taux d'intérêt bas et une inflation forte », déplore l'économiste. D'autres pays, comme **la Grèce**, l'Espagne, le Portugal et l'Italie, ont pourtant su en tirer avantage. Tous se financent aujourd'hui moins cher que la France sur les marchés.

APPROFONDISSEZ CE SUJET

Interrogez l'Assistant IA des Echos : la seule IA ayant accès à 100% de nos articles

✦ Quand la charge de la dette française dépassera-t-elle 100 milliards d'euros ?

✦ Comment le refinancement de la dette française alourdit-il le budget ?

Sébastien Dumoulin et Stéphane Loignon

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

Finances Publiques

Taux d'intérêts

Italie

Espagne

Portugal

Paris

ÉCONOMIE ÉNERGIES

Pétrole, gaz, électricité : une hausse des prix tous azimuts qui fragilise ménages et entreprises

Ce nouveau choc énergétique vient grever le pouvoir d'achat des Français et pénalise les entreprises en augmentant leurs coûts de production.

Par Adrien Pécout et Marie de Vergès

Publié aujourd'hui à 06h00, modifié à 07h15 • Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés



Des CRS évacuent plusieurs dizaines de pêcheurs après le blocage d'un dépôt pétrolier dans le port de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) pour protester, notamment, contre la hausse des prix du carburant le 15 septembre 2026. CLEMENT MAHOUDAU/AFP

Carburants, gaz, et maintenant l'électricité : sur les marchés, les prix de l'énergie s'envolent tous en même temps, fragilisant les revenus des ménages et l'activité des entreprises. Une flambée nourrie par la situation explosive du conflit au Proche-Orient.

L'espoir d'un apaisement, né de la signature en juillet d'un protocole d'accord entre l'Iran et les Etats-Unis, a été balayé ces dernières semaines par la reprise des frappes autour du détroit d'Ormuz et les attaques des rebelles houthistes du Yémen, alliés de Téhéran, contre l'Arabie saoudite. Vendredi 11 septembre, Riyad s'est résolu à fermer son oléoduc Est-Ouest, unique voie d'exportation de son brut sans passer par Ormuz, provoquant une nouvelle onde de choc sur les marchés pétroliers : le prix d'un baril de Brent, référence mondiale en la matière, évolue autour des 107 dollars (92,70 euros).

Ces lointains soubresauts géopolitiques ont des répercussions délétères sur le portefeuille des Français. « *Tous les voyants énergétiques passent au rouge et l'on se retrouve sans solution face à une crise qui ne cesse de s'aggraver* », constate Thierry Bros, spécialiste de l'énergie et professeur à Sciences Po. De quoi réveiller le souvenir douloureux du choc énergétique de 2022. « *Depuis, l'Europe n'est pas sortie de prix de l'énergie très chers*, ajoute Cécile Maisonneuve, fondatrice de la société d'études Decysive et experte associée à l'Institut Montaigne. *En plus de son impact sur le pouvoir d'achat, cette nouvelle crise va renforcer l'écart en matière de compétitivité énergétique entre l'Europe et ses concurrents et risque de se traduire en fermetures de sites industriels.* »

Les prix des carburants au sommet

Le gouvernement a beau marteler qu'il n'y a « *aucun risque de pénurie* » à la pompe, les automobilistes n'en demeurent pas moins confrontés à une vertigineuse équation : celle de prix du carburant qui ne cessent de crever le plafond. Mardi 15 septembre, le litre de gazole coûtait en moyenne 2,34 euros, selon l'entreprise Roole, spécialisée dans les données publiées par les stations-service, tout proche de son record d'avril (2,38 euros). Quant à l'essence SP95-E10, elle s'affichait à 2,15 euros le litre, un niveau sans précédent.

Gazole : hausse d'environ 45 % depuis le 1^{er} janvier

Prix hebdomadaire du litre à la pompe, toutes taxes comprises, en euros



Infographie Le Monde

Source : UFIP Energie et mobilités

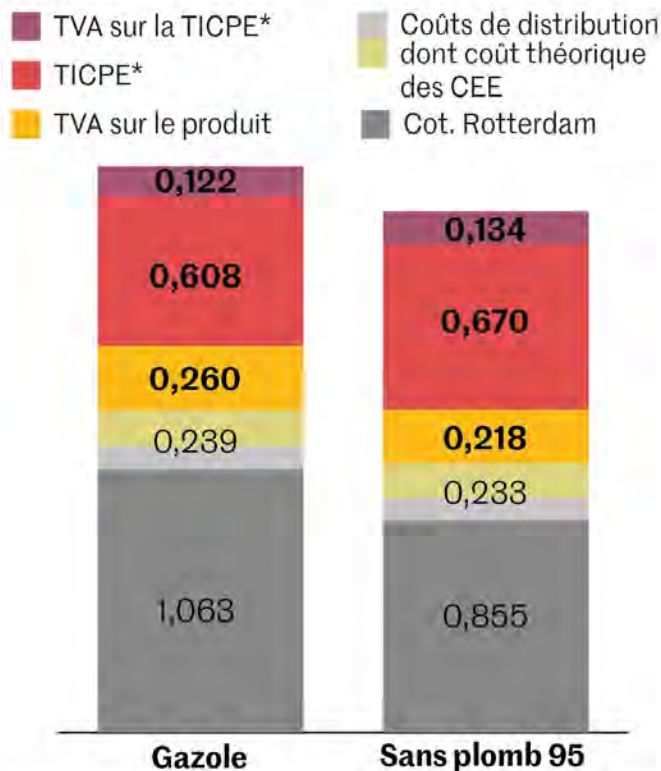
Ces tarifs stratosphériques rappellent que, depuis le début de la crise, les prix des produits raffinés augmentent encore plus vite que celui du pétrole brut. Le résultat d'un trafic très réduit dans le détroit d'Ormuz auquel s'est ajoutée, depuis juillet, l'interruption des exportations de diesel depuis la Russie, où de nombreuses installations pétrolières ont été mises hors service par des attaques ukrainiennes. La situation en Europe est encore aggravée par le manque de capacités locales de raffinage. La France, qui importe traditionnellement 50 % de ses besoins en gazole et près de 10 % de son essence sans plomb, a perdu les trois quarts de ses raffineries en un demi-siècle.

Lire aussi | [Carburants : les prix à la pompe repartent à la hausse en France, pesant toujours plus sur le pouvoir d'achat des ménages ruraux](#)

Les carburants pèsent de plus en plus lourd dans le budget des ménages, en même temps qu'ils alimentent l'inflation. En particulier le gazole : essentiel au tissu productif et à la chaîne logistique, « *il renchérit le transport routier, l'agriculture, le BTP, l'industrie, la livraison de marchandises et, à terme, une partie des prix alimentaires* », énumère Patrice Geoffron, professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine.

Les taxes pèsent lourd

Décomposition du prix à la pompe au 11 septembre 2026, en euros



* Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

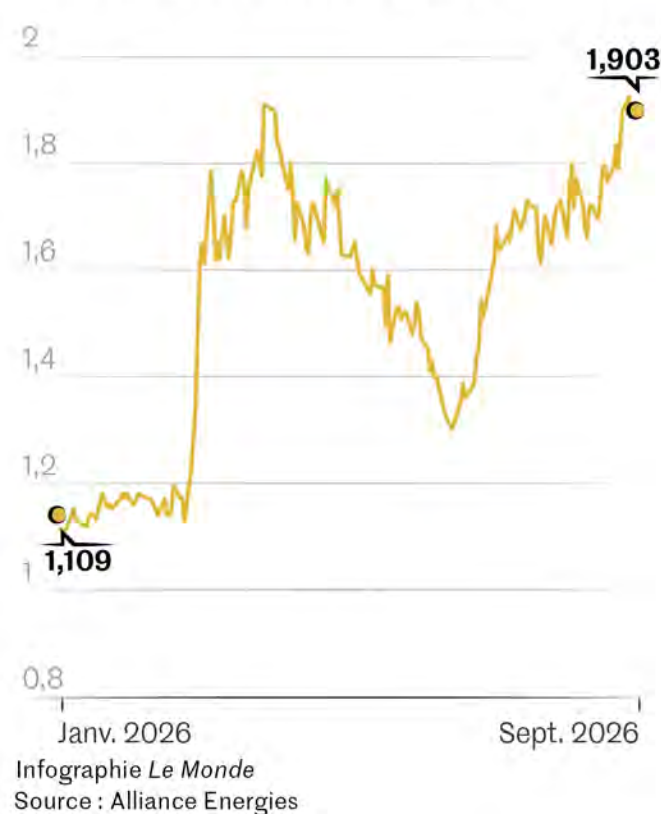
Infographie Le Monde

Source : UFIP Energie et mobilités

Produit cousin du diesel ou du kérosène, le fioul domestique atteint lui aussi des sommets, proches des 1 800 euros les 1 000 litres, en hausse de 60 % sur un an. Un véritable casse-tête pour les quelque trois millions de ménages chauffés grâce à ce combustible, qui habitent majoritairement en zone rurale. « *On constate un énorme retard dans le réapprovisionnement* », indique Frédéric Plan, conseiller national de la Fédération française des combustibles, carburants et chauffage, évoquant une baisse des volumes de ventes de 40 % à 50 % entre avril et août sur un an.

Fioul : hausse d'environ 70 % depuis le 1^{er} janvier

Evolution du prix du litre de fioul, en euros



Près d'un ménage chauffé au fioul sur deux était déjà en situation de vulnérabilité énergétique avant la crise, notamment du fait de plus faibles revenus, selon une note de l'Insee parue en janvier. Pour faire face à l'envolée de la facture, ces résidents «fractionnent le remplissage», décrit Frédéric Plan. En attendant de savoir s'il leur faudra cet hiver moins chauffer leur logement.

Nouveau choc gazier

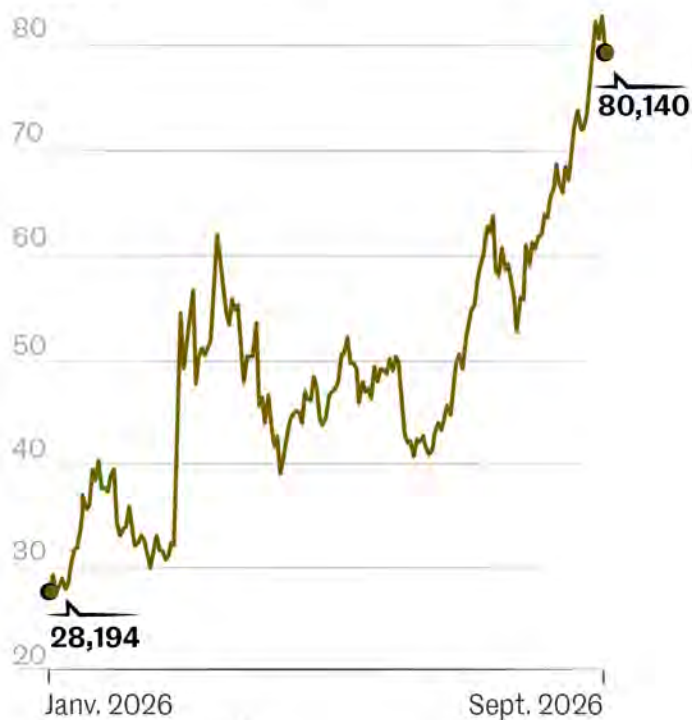
La crise d'Ormuz est aussi une crise du gaz comme en témoignent les bonds de la molécule sur les marchés de gros européens : mardi, le contrat à terme du TTF néerlandais, référence européenne, s'affichait à 81 euros le mégawattheure (MWh), un plus haut depuis début 2023 et plus du double de son niveau d'avant-guerre.

Une envolée qui affecte directement les quelque six millions de foyers français abonnés à une offre indexée sur le prix repère de vente du gaz : calculé mensuellement par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), celui-ci augmente de façon quasi continue depuis le mois de mai. Pour les ménages concernés, la facture moyenne en 2026 pourrait être supérieure d'environ 120 euros à celle de 2025, indiquait, mardi, la présidente de la CRE, Emmanuelle Wargon, interrogée sur Radio Classique.

Gaz : hausse d'environ 180 % depuis

le 1^{er} janvier

Evolution du prix du mégawattheure de gaz naturel, en euros



 Votre compte

« On va entrer dans la saison de chauffage avec un prix qui ne cesse de grimper », s'inquiète Phuc-Vinh Nguyen, chef du centre énergie de l'Institut Jacques-Delors. Certes, personne n'imagine renouer avec les sommets atteints en 2022, quand le TTF avait brièvement dépassé les 300 euros. « Mais les entreprises en Europe paient déjà leur gaz sept à dix fois plus cher qu'aux Etats-Unis. Et on ne peut plus exclure de se retrouver à 100 euros du MWh cet hiver », avertit M. Nguyen.

L'inquiétude est renforcée par le niveau anormalement bas des stockages de gaz : ces réservoirs sont garnis à 68 % en Europe, et même seulement à 56 % en Allemagne, du jamais vu depuis au moins quinze ans. La France est mieux lotie, avec un taux de 76 %, mais risque d'encaisser de nouvelles tensions sur les prix en cas de difficultés chez ses voisins.

Lire aussi | [Les factures de gaz pèsent de plus en plus lourd dans le budget des ménages](#)

Tout l'été, les opérateurs européens ont temporisé, espérant que les cours chutent pour pouvoir remplir les cuves à moindre coût avant la baisse des températures. Mais les analystes ne tablent guère sur une accalmie à court terme alors que le gaz naturel liquéfié (GNL) du Qatar ne trouve aucune issue pour quitter le détroit d'Ormuz et atteindre les marchés mondiaux. En cas de coup dur, comme un hiver très rigoureux, l'Europe devra affronter la concurrence asiatique pour pouvoir attirer au prix fort les cargaisons de GNL expédiées par les Etats-Unis.

L'électricité suit indirectement

Les valeurs de l'électricité commencent aussi à s'emballer. Sur les marchés de gros français, lundi 14 septembre, le prix calendaire pour 2027 (lissé sur une moyenne d'un an) est désormais remonté autour de 90 euros par MWh, soit déjà une dizaine d'euros de plus qu'une semaine auparavant. A titre de comparaison, il n'était que de 60 euros en juillet.

« En quelques jours, la hausse des prix du gaz s'est brutalement transmise à l'électricité française, faisant ressurgir le risque d'un nouveau choc énergétique pour les entreprises à l'approche de l'hiver », estime Hassan Yatim, spécialiste des prix pour le cabinet Capitoile Energie. « Plus spectaculaire encore », selon

lui : le prix du marché de gros pour des ventes du jour au lendemain a atteint une moyenne hebdomadaire de l'ordre de 151 euros par MWh, niveau sans précédent depuis mars 2023.

Produite localement, l'électricité européenne est moins directement touchée par les troubles géopolitiques que le pétrole et le gaz. Notamment en France où elle dépend à plus de 90 % du nucléaire et des renouvelables. Mais, dans certains pays, comme l'Allemagne, une part non négligeable est encore produite à partir de gaz. Quand les cours de la molécule flambent, « *les centrales électriques à partir de gaz produisent à des coûts plus élevés et cela finit par contaminer les prix de l'électricité sur l'ensemble du continent, y compris en France* », résume Nicolas Leclerc, cofondateur du cabinet de conseil en énergie Omnegy.

Chez la plupart des ménages français, les cours de l'électricité auront un impact différé. Une majorité est encore abonnée au tarif réglementé de vente, le « tarif bleu » d'EDF, dont la prochaine révision, fixée par les pouvoirs publics, est attendue pour février 2027.

Pour approfondir (1 article)



 Les prix à la pompe s'envolent, la consommation s'effondre

Adrien Pécout et Marie de Vergès

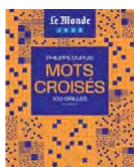
Le Monde Boutique

Découvrir



Collection *Le Monde des livres*

Serviette de plage, pochette, sac cabas et casquette.



Mots croisés n°16

100 nouvelles grilles de Philippe Dupuis



Sudoku n°1

Les grilles de Sudoku - n°1

Voir plus

Partenaires